



## Action de formation n° SINP-2014-01

### Standard de données SINP TAXREF Données sensibles

### CAHIER DES CHARGES

**Chef de projet : Y. Lebeau DGAL/DEB/PEM4**

#### Préambule

L'objet de ce document est d'être un outil d'assistance à la maîtrise d'ouvrage métier pour produire un cahier des charges adapté à la problématique de formation.

Il s'agit d'un cahier des charges MOA, les éléments constituant le cahier des charges MOE (organisation matérielle, modalités pédagogiques, prestataires pressentis, etc) doivent être fournis par le prestataire.

Il résulte des débats de l'atelier «cahier des charges» qui se sont déroulés dans le cadre du dispositif d'amélioration de l'élaboration du plan national de formation de la DGALN mis en place en 2011.

## SOMMAIRE

### Table des matières

I – Contexte .....	2
II - Missions et services concernés .....	2
III - Objectifs de compétences .....	2
IV - Objectifs de la formation .....	3
V - Public concerné .....	3
VI- Programme de la formation .....	4
VII – Période préférentielle.....	5
VIII Durée de la formation.....	5
IX – Évaluation.....	5
X – Conditions de réalisation .....	5

## I – Contexte

Le système d'information sur la nature et les paysages (SINP) est défini dans la circulaire du 15 mai 2013. Le SINP est une organisation collaborative favorisant une synergie entre les acteurs pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données sur la nature et les paysages. Pour faciliter la participation et l'interaction de tous les acteurs, aussi bien nationaux que locaux, l'organisation repose sur un niveau national et un niveau régional. Le SINP facilite la mise en relation d'informations tout en offrant un cadre méthodologique de référence.

Ce système d'information implique les services de l'État, notamment les DREAL, DEAL et DRIEE et les établissements publics de l'État, mais aussi les organismes de recherche, les collectivités et les autres producteurs de données publics ou privés. Il concerne à la fois la métropole et les départements d'outre-mer qui ont les mêmes objectifs de connaissance sur la nature et les paysages.

La gouvernance du SINP repose sur deux instances complémentaires :

- pour la conduite générale du dispositif, un comité de pilotage regroupe les producteurs de données et les principaux acteurs du SINP. Il est animé par la direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) avec l'appui d'une équipe projet ;
- au plan scientifique, une coordination scientifique et technique (CST) garantit l'activité de production scientifique et technique à la fois de l'Observatoire National de la Biodiversité (ONB) et du SINP, avec une configuration adaptée. Elle est animée par le Service du Patrimoine Naturel (SPN) du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). Cette coordination est composée de scientifiques représentant tout à la fois les acteurs du domaine et les champs de compétence couverts par le SINP et l'ONB.

La CST s'assure de la qualité scientifique et technique des différentes actions du SINP et de l'ONB. Des groupes de travail peuvent être créés pour mener à bien certaines de ces actions. Dans ce cas, la CST formule un avis sur les mandats des groupes de travail et sur les résultats intermédiaires et finaux.

## II - Missions et services concernés

**Dans les DREAL/DEAL/DRIEE**, les missions concernées sont relatives à la connaissance de la biodiversité et à l'administration de données géolocalisées.

Les services intéressés sont d'une part les services en charge du patrimoine naturel et des ressources naturelles, d'autre part les services d'administration de données en DREAL.

**Dans les associations, établissements publics, organismes de recherche adhérents du SINP** : les personnes en charge de la production ou de l'administration de données en lien avec le SINP.

## III - Objectifs de compétences

Les objectifs en terme de compétences sont les suivants :

#### **Standard de données**

- comprendre la sémantique, le sens des différentes informations manipulés dans le standard de données d'occurrence de taxons
- comprendre la syntaxe utilisée : valeurs numériques, texte, liste de vocabulaire contrôlés et leurs différents cas d'utilisation
- comprendre le format d'échange de données et sa structure en langage GML.

#### **Données sensibles**

- connaître le cadre juridique global définissant une donnée sensible au sens SINP
- comprendre le raisonnement d'identification d'une donnée sensible, les différences avec un taxon sensible.
- Comprendre la méthodologie de mise en place d'un référentiel de donnée sensible en région
- savoir mettre en œuvre cette méthodologie

## **IV - Objectifs de la formation**

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable :

#### **Standard de données**

- Appropriation du standard de données relatives aux observations de taxon par les responsables données des plate-formes ou producteurs nationaux
- Présenter la méthodologie d'élaboration des référentiels régionaux de données sensibles et leur utilisation dans le standard
- Présentation du référentiel taxonomique (TAXREF) et son utilisation dans le standard d'échange

#### **TAXREF**

- de comprendre le contenu du référentiel taxonomique TAXREF produit par le MNHN et ses modalités de mise à jour,

#### **Données sensibles**

- de comprendre la notion de données sensibles et de mettre en œuvre le guide de mise en place d'un référentiel de données sensibles en région.

## **V - Public concerné**

- les correspondants SINP en DREAL/DEAL/DRIEE.
- les administrateurs de données des principaux établissements publics concernés par le SINP (ONF, ONCFS, IFREMER, AAMP, ONEMA, Parcs nationaux, RNF, FCEN, FCBN)
- les principales associations naturalistes en France : LPO, FNE, FNH, SHF, SMF, etc..

**Pré-requis éventuels** : aucun

## **VI- Programme de la formation**

**Durée de la formation** : 1 jour

### **(9h00/12h) – le standard de données du SINP**

- Rappel de la démarche d'élaboration du standard de données d'observation d'occurrence de taxons
- Le modèle conceptuel des données : explications sur les attributs du standard, vocabulaires contrôlés et règles
- Le format technique : l'implémentation en format GML
- Présentation de mise au format d'un exemple « type »
- Perspectives

*Des temps de questions sont prévus après chaque point.*

**Intervenant** : J. Chataigner - MNHN

### **(14h00 – 15h30) - Le référentiel taxonomique national (TAXREF)**

- Cadre méthodologique et scientifique
- Présentation du référentiel
- Mise en œuvre dans le standard DEE
- Perspectives

**Intervenant** : O. Gargominy - MNHN

### **15h30-17h30 - les données sensibles**

- Cadre juridique de définition des données sensibles
  - le protocole SINP
  - le code de l'environnement
- présentation des conclusions du groupe de travail « données sensibles »
- le référentiel de données sensibles
- mise en œuvre dans le standard DEE

**Intervenant** : J. Touroult - MNHN

**Autres actions associées** (support pédagogique, site Internet)

Les supports d'informations, PPT de présentation seront mis en ligne sur le site [www.naturefrance.fr](http://www.naturefrance.fr).

## **VII – Période préférentielle**

Dates de réalisation de l'action : 11 juin 2014

## **VIII Durée de la formation**

**Durée de la formation** : 1 jour

**Nombre de sessions envisagées** : 1 session

## **IX – Évaluation**

Une évaluation «à chaud » est prévue le jour même de la formation.

Rappel, le prestataire devra retourner la fiche d'évaluation-type à la MOA sous 15 jours.

## **X – Conditions de réalisation**

**Modalité** : Présentation en amphithéâtre de 40-50 personnes.

**Lieu de formation souhaité** : IFORE  
La Défense

**Dispositif pédagogique** :

- Présentation orale, à l'aide de PPT,
- 1 exemplaire papier du standard d'occurrence de taxon remis à chaque stagiaire
- 1 exemplaire papier du guide d'élaboration du référentiel de données régionales sensibles remis à chaque stagiaire

**Inscriptions à la formation** : auprès de l'IFORE